

A MURZA

Société civile immobilière au Capital de 100 €

Siège social : Lieu-dit Pertérato 20212 Favalello di Bozio

RCS BASTIA N° 851 359 612 00013

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

L'an 2026, le 23 janvier à 14 heures. Les Associés de la SCI A MURZA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société du :

Lieu-dit Pertérato 20212 Favalello di Bozio

au :

177 STRADA PALA - E Tripirole – 20236 CASTIRLA,

à compter de ce jour, le 23 janvier 2026

Cette résolution est adoptée par les associés présents et représentants 10 parts sur 10 parts

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, **l'article I** des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé au 177 STRADA PALA - E Tripirole – 20236 CASTIRLA.

Le reste de l'article restant inchangé

Cette résolution est adoptée par les associés présents et représentant 10 parts sur 10 parts

Troisième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée par les associés présents et représentant 10 parts sur 10 parts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 15h00.

RB AOC

A MURZA

Société civile immobilière au Capital de 100 €

Siège social : Lieu-dit Pertérato 20212 Favalello di Bozio

RCS BASTIA N° 851 359 612 00013

LISTE DES SIEGES SUCCESSIFS

NEANT

A CASTIRLA Le 23 janvier 2026

Mme CERVONI Marie-Pierre, Annonciade, Louise

Gérant



fb